

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 10 (1896)

Artikel: Armes des communes neuchâteloises

Autor: Grellet, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1896.

10^e Année.

N^o 4.

AVRIL.

Archives HÉRALDIQUES Suissets

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

Armes des Communes Neuchâteloises

(Avec planche).

Le canton de Neuchâtel est le seul de la Suisse dont toutes les communes possèdent des armoiries. Toutes ne sont pas anciennes : quelques-unes datent du moyen-âge, la majorité ne remonte pas au delà du XVII^e ou XVIII^e siècle, enfin un certain nombre sont de création toute récente. Sur 64 communes que compte actuellement le canton, une quarantaine avaient des armoiries plus anciennes que notre siècle, une vingtaine en ont adopté de toutes pièces récemment, enfin quelques-unes possédaient de simples emblèmes soit sur leurs sceaux, soit sur leurs haches de forestiers de simples figures qui, sans codification héraldique, leur servaient d'emblèmes. Placés dans un écusson, avec ou sans autres meubles et munis d'émaux, ces emblèmes ont donné naissance à de véritables armoiries. Du reste, pour beaucoup d'armoiries, même parmi les anciennes, il existait des variantes parmi lesquelles un blason définitif a été choisi et approuvé par vote des autorités communales. Ainsi il a été établi de l'ordre dans un domaine où il en manquait essentiellement.

L'occasion de cette bonne mesure a été fournie par la révision de la loi sur les communes de 1888, qui a apporté de profondes modifications dans leur organisation. La plus importante a été la suppression de la dualité entre la commune d'habitants, dite municipalité, et celle de ressortissants, ou commune historique et leur fusion sous une seule administration. Cette réforme a eu, entre autres, pour effet, de former un corps plus compact, plus solide, et de réveiller, en l'élargissant, l'esprit communal qui tendait à s'assoupir ou à s'effriter en de mesquines rivalités. C'est dans ces circonstances que naquit le besoin d'avoir des emblèmes bien définis pour représenter la commune, soit au dehors, comme par exemple dans des fêtes ou cérémonies publiques, soit au dedans pour timbrer les papiers officiels, sceller les actes d'origine, orner les édifices publics, etc. Plusieurs n'avaient pas perdu l'usage de se servir de leurs anciens sceaux, d'autres qui n'en avaient jamais eu en firent graver, de sorte que maintenant les 64 communes possèdent des armoiries officiellement adoptées et reconnues. Ce résultat est dû en

grande partie aux efforts persévérandts de feu M. Maurice Tripet, qui avait puissamment contribué à provoquer ce mouvement héraldique. Fréquemment consulté par les autorités communales sur le choix d'emblèmes à adopter ou à modifier, il aurait pu revendiquer la paternité d'un assez grand nombre de ces nouvelles créations et cela a été un beau jour pour lui, lorsqu'il fut en mesure de publier un tableau complet des armoiries communales du canton.

Sans doute plusieurs de ces armoiries péchent contre le bon goût, car les idées locales, parfois en désaccord avec les exigences de l'art héraldique, étaient souvent fort enracinées et ne voulaient pas toujours se laisser guider par des hommes de la partie. On rencontrait souvent une tendance à vouloir surcharger les écussons pour en faire en quelque sorte une image de toutes les particularités que présente le village natal. Mais on a pu du moins, en général, donner à la réalisation de ces désirs bien arrêtés, une forme héraldiquement correcte, ce qui était déjà un point de gagné.

Ceci dit, nous allons rapidement passer en revue les écussons des 64 communes neuchâtelaises, représentés dans notre planche, pour laquelle nous avons profité d'un cliché paru dans le *Messager Boîteux* de 1895.

DISTRICT DE NEUCHATEL

NEUCHATEL. — D'argent à l'aigle de sable portant en cœur un écusson d'or au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'argent, qui est celui de l'ancienne maison de Neuchâtel, puis de la comté sous tous les régimes jusqu'en 1848. Ce sont les anciennes armes de la bourgeoisie, un moment éclipsées en 1848 et reprises après 1888. Elles datent du XIII^e siècle et figurent sur les plus anciens sceaux de la commune. L'aigle est souvent aussi employée seule sans être placée dans un autre champ que celui du sceau. Elle sert alors en quelque sorte de simple support comme cela se pratique souvent avec les aigles impériales d'Allemagne, d'Autriche, de Russie. Le champ de l'écusson a peut-être été primitivement d'or.

LA COUDRE. — D'argent à une branche de *coudrier* au naturel. Armes modernes.¹

HAUTERIVE. — D'azur à la croix d'or. C'est la croix de Saint-Blaise patron de la paroisse dont dépend Hauterive. Armes modernes.

SAINT-BLAISE. — Parti, au premier de gueules à l'image de Saint-Blaise, vêtu pontificalement d'argent orné d'or, tenant dans la droite un peigne à carder, dans la gauche une crosse, tous deux du dernier ; au second coupé d'azur à la croix d'or (croix de Saint-Blaise) et d'argent à la roue de moulin de sable. Ce dernier emblème rappelle les moulins et le ruisseau qui donnent tant de charme à ce pittoresque village.

MARIN-EPAGNIER. — De sable au lion d'or. Armes modernes. L'hôtel de commune est à l'enseigne du lion d'or.

THIELLE-WAVRE. — Coupé d'azur à une fasce ondulée d'argent, et de gueules à un buste de St-Théodule vêtu et mitré d'argent,

¹ Nous appelons « armes modernes » celles qui ont été créées à la suite de la loi de 1888.

nimbé d'or accosté à dextre d'une épée, à senestre d'une crosse épiscopale. Armes modernes. La fasce ondulée rappelle la Thielle, Saint-Théodule, l'ancienne chapelle de Wavre dédiée à ce saint évêque.

CORNAUX. — D'azur au soleil d'or accompagné en chef de deux feuilles de trèfle d'argent. Armes modernes. Les trèfles sont un des motifs de décoration de l'Eglise du lieu, le soleil figure sur l'enseigne de la maison communale.

CRESSIER. — Les armes de cette commune sont pareilles à celles du Landeron qui est voisin et dont elle dépendait. La seule différence consiste en ce que les poissons sont remplacés par un C. Ces armes datent du XVI^e siècle, mais il y a eu des variantes, surtout dans les émaux qui ont été définitivement fixés d'après un vitrail de 1674, comme suit: coupé de Neuchâtel et d'azur à la lettre C d'argent.

ENGES. — Coupé d'or au coq de bruyère au naturel et d'azur à deux roches d'argent plantées de sapins au naturel, mouvantes des flancs de l'écu et formant au contre un défilé. Armes nouvelles. Enges signifie un endroit resserré, un défilé (en allemand Enge) et le coq de bruyère fait partie de la faune de cette commune sise sur un contrefort du Jura.

LANDERON-COMBES. — L'une des quatre anciennes bourgeoisies, a conservé ses armes qui avant le XVI^e siècle ne portaient qu'un poisson. Elles sont: coupé de Neuchâtel et d'azur à deux poissons d'argent. On assure qu'il s'agit de brochets.

LIGNIÈRES. — D'azur au compas d'or. Ces armes ont été octroyées par Henri II de Longueville, en 1625 en érigeant Lignières en seigneurie en faveur de Jean Hory. Le compas était primitivement accompagné de 3 molettes qui se sont perdues.

DISTRICT DE BOUDRY

BOUDRY. — Une des quatre anciennes bourgeoisies porte: coupé de Neuchâtel et d'azur à un poisson (truite) d'argent. Ces armes lui ont été octroyées en 1531.

CORTAILLOD. — De sinople à la croix pattée et alaïsée d'argent, un croissant tourné d'or brochant sur le tout. Ces armes se trouvent déjà au XVII^e siècle, bien qu'il ait existé des variantes dans les émaux, la forme de la croix et la position du croissant, définitivement fixées en 1889.

COLOMBIER. — De gueules à la croix d'argent supportant en chef deux colombes de même. — La commune a hérité des armes de ses premiers seigneurs dont la famille s'est éteinte au XV^e siècle.

AUVERNIER. — D'azur à un poisson d'argent. Il s'agit d'une perche, poisson très abondant dans les eaux du lac. Ces armes se trouvent déjà en 1600.

PESEUX. — Parti d'or et d'azur à la fasce d'argent, brochante sur le tout, chargée d'un mousquet de sable tourné à senestre. Il a existé quelques variantes dans la disposition des émaux et du mousquet, régularisées récemment par décision communale.

CORCELLES-CORMONDRECHE. — D'argent à un côteau d'or planté de trois ceps de vigne au naturel, mouvant du flanc dextre de l'écu, baignant en pointe dans une onde d'azur et flanquée au canton senestre de la marque forestière, soit deux côtes entre deux C affrontés de gueules, posée en bande. — Armes modernes. Ces deux villages ne formant qu'une seule commune sont situés dans la région appelée la Côte, d'où le côteau et les signes quelque peu hiéroglyphiques de la marque forestière que l'on dit être des côtes.

BOLE. — D'argent à deux sapins au naturel terrassés de même. Avant 1888 cette commune portait trois sapins ; elle en retrancha un alors, afin d'éviter des confusions avec la Sagne qui avait les mêmes armes.

ROCHEFORT. — Ecartelé d'or et de gueules à la bordure de sable chargée de 8 besants d'or. Il existait autrefois à Rochefort une famille de petite noblesse de ce nom, éteinte dans le pays mais qui subsiste encore en Angleterre où un membre s'est établi à la suite de Pierre de Savoie. Cette famille porte les mêmes armes que la commune. Il ne peut y avoir une simple coïncidence, mais le rapport ne peut plus être établi. Il ne faut pas confondre cette famille avec les seigneurs de Rochefort.

BROT-DESSOUS. — Coupé d'argent à une charrue de sable terrassée de sinople, ombragée d'un chêne au naturel, et d'azur à un poisson d'argent. Les habitants de ce village sont adonnés à l'agriculture et à la pêche de la truite.

BEVAIX. — Parti, au premier d'azur à un poisson d'argent en pal, une fasce d'or brochant sur le tout, au second de gueules à une fontaine surmontée de deux étoiles, le tout d'argent. Ces armes se trouvent déjà au siècle passé. Une fontaine à cinq goulots au centre du village témoigne de l'abondance d'eau de cette région.

Les cinq communes qui suivent forment ensemble la Béroche qui autrefois dépendante des seigneurs d'Estavayer ou de seigneurs particuliers, issus de cette maison, a longtemps conservé des rapports avec les voisins d'outre-lac, même lorsque les seigneuries de Vaumarcus et de Gorgier eurent passé en mains de branches de la maison de Neuchâtel. Les communes ont souvent invoqué leurs relations avec Estavayer, contre leur suzerain. On comprend donc qu'elles aient tenu à posséder dans leurs armes un souvenir de ce lien et, de même que la ville d'Estavayer, elles portent toutes une rose, emblème qui figurait dans l'écusson des seigneurs de ce nom.

GORGIER. — Parti de gueules et d'argent, à la rose de l'un à l'autre.

S^t-AUBIN-SAUGES. — Autrefois séparées, ces deux communes ont été réunies en une seule, par la loi de 1888. S^t-Aubin portait les mêmes armes que Gorgier, mais aux émaux intervertis, soit parti argent et de gueules, à la rose de l'un à l'autre ; Sauges avait un blason parti au premier d'argent à trois fasces de gueules au second de gueules, une rose de l'un à l'autre, brochant sur le tout. Ces deux armoiries ont été réunies par un parti en un seul écusson.

FRESENS. — Coupé de gueules et d'argent à la rose de l'un à l'autre.

MONTALCHEZ a pour armes la contre partie des précédentes, soit: coupé d'argent et de gueules à la rose de l'un à l'autre.

VAUMARCUS-VERNÉAZ. -- Ni l'une ni l'autre de ces communes n'avait d'armoires; lors de leur réunion en vertu de la nouvelle loi, elles ont adopté celles des anciens seigneurs de Vaumarcus, d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croisettes de même, en chargeant le chevron de trois roses de gueules, comme signe de ralliement à la Béroche.

(A suivre).

JEAN GRELLET.

Mittheilungen über den Baselstab.

Herr Dr. Imhof theilt in seiner heraldischen Skizze «Schweizerkreuz und Baselstab», welche im Jahre 1888 in den *Archives héraldiques* (Nº 21 Seite 202 und Nº 22 Seite 209) erschien, mit, dass man den Baselstab schon als Fischerhaken oder als Futteral eines Bischofstabes habe erklären wollen. Ich möchte Sie hier noch auf einige andere Erklärungen aufmerksam machen, welche das Wappen von Basel gefunden hat. So wurde dasselbe schon mit einem Ruderblatt und mit einem Anker verglichen. Ein deutscher Numismatiker erblickte in dem Stabe sogar eine Mütze; in den «Stammtafeln» von Grote heisst es auf Seite 480: Wappen (von Basel): Mütze, spitz, oben rückwärts aufgewickelt, unten ausgeschweift in drei Spitzen auslaufend, schwarz in weiss. Vergleiche hierüber die französische Zeitschrift *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* (nouvelle série Nº 188, 25 octobre 1891, page 837). Ein Basler besingt sodann in «Rauracis, ein Taschenbuch für 1828» von Markus Lutz, den Schweizerstab in Basel als Füllhorn:

Es ist ein Stab im Schweizerland,
Sieht einem Füllhorn gleich,
Er passt in jede Schweizerhand,
Macht jeden Freien reich.

Der Stab dient s'ets mit Ernst und Huld
Der Last, die auf ihm ruht,
Hebt Christensinn und stärkt Geduld,
Und stützt den Schweizermuth.

Der Wanderer, der Schweizer sucht,
Erkennt den Pilgerstab,
Auf Bergen und in Thalesschlucht,
Und selbst noch an dem Grab.

Es ist der Stab der Einigkeit,
Des Fleisses und der Kraft,
Zum Füllhorn wird er weit und breit,
Wo man ihn nicht verlacht.

Die Stadt, die ihn schon früh erkannt,
Nahm ihn in ihren Schild,
Und reiche Früchte zugewandt,
Hat ihr des Füllhorns Bild.

Drum grüssst die Stadt in frohem Lied,
Mit ihrem Eintrachtsbild,
Sie lebe hoch in Freud und Fried,
Stets edel, frei und mild!

Es mag hier noch die Erklärung, welche Wilhelm Wackernagel in seiner Schrift: Die goldene Altartafel von Basel, Programm des